



anac news

Magazine de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso

No. 21

Octobre - Décembre 2018



LE BURKINA REÇOIT LE PRESTIGIEUX CERTIFICAT DE L'OACI



AIR BURKINA : AI BARRY, LA
PREMIÈRE HÔTESSE RANGE SA
TENUE POUR DE BON

SOMMAIRE NO.21



Dans ce numéro :

Editorial de M. Azakaria TRAORE, Directeur général de l'ANAC 03

Focus

Négociations relatives aux Services Aériens 04

Cercle des inspecteurs en sûreté : Mme Lucie Zeba fait son entrée 05

A la une

Audit ICVM : Le Burkina Faso reçoit le prestigieux certificat de l'OACI 06

Journée internationale de l'aviation civile : Message du Ministre 08

Météo

Projet CREWS : le Burkina Faso, pays pilote 10

Publicom

Air Burkina : de nouvelles ambitions pour de nouvelles flottes 11

Air Burkina : Ai Barry range sa tenue pour de bon 12

La RACGAE à la rencontre de ses partenaires 16

Essakane célèbre une décennie dorée 18

Sécurité & Sûreté

Processus d'intégration d'un aéronef sur le PEA 14

Formation et certification des auditeurs AVSEC de l'UEMOA 20

26ème session AFINET 22

Libres propos

Vœux 2019 du Directeur général 23

ANAC NEWS

Revue trimestrielle de
l'Agence Nationale de l'Aviation Civile
01 BP: 1158 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél: +226 25 306488 / 25 31 63 32
Fax: +226 50 31 45 44
Mail: info@anacburkina.org
Site web : www.anacburkina.org

Directeur de publication

Azakarias TRAORE
Directeur général de l'ANAC

Directeur de rédaction

Nouhou BERTE

Equipe de rédaction

Ibrahim Hassan KONE
Nouhou BERTE
Léandre BAKYONO
Salifou ZANGA

Secrétaire

Agathe KONSEIGA

Correction

Abdoul Salam ZOURE
(Collaborateur)

Maquette, mise en pages et impression

Agence Schaffenskraft, Bornheim/Allemagne
www.schaffenskraft.de

Les droits d'auteur et tous les autres droits liés aux textes, illustrations, photographies et autres données du magazine sont sa propriété exclusive ou celle des détenteurs expressément cités. Toute reproduction est subordonnée à l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits.



Editorial de
M. Azakaria Traoré
Directeur général de l'ANAC

LES QUESTIONS ÉMERGENTES DANS L'AVIATION CIVILE :

Une nécessaire diligence pour leur réglementation

Le Burkina Faso a participé à la treizième conférence de la navigation aérienne (AN- Conf/13) tenue du 09 au 19 octobre 2018, à Montréal au Canada. L'ordre du jour de cette conférence a porté sur des thématiques d'intérêts majeurs au regard de l'évolution prodigieuse de l'aviation civile dans le monde. Au nombre de ces thématiques, l'on peut citer entre autres la sécurité, la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne, la stratégie mondiale de la navigation aérienne, les rôles des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre. La problématique de cette treizième conférence est l'élaboration et la mise en œuvre des thématiques ci-dessus énumérées.

Au demeurant, les modes de vie des citoyens de nos Etats respectifs ont considérablement évolué au point de concerner le secteur aéronautique. Ainsi, les débats forts nourris sur les questions émergentes ont retenu à plus d'un titre l'attention des directeurs des administrations de l'aviation civile, des experts et des spécialistes de la navigation aérienne. Il était donc du devoir de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) d'agir en édictant des nouvelles normes et pratiques recommandées ainsi que des indications techniques pour continuer d'assurer la bonne cadence d'une aviation civile sûre, sécurisée et coordonnée.

Au nombre de ces questions émergentes figurent les vols au-dessus du niveau de vols 600 (18 km d'altitude). Les défis à ce niveau pour la communauté aéronautique étaient d'examiner dans quelle mesure des questions opérationnelles et techniques doivent

être résolues pour permettre en toute sécurité un trafic beaucoup plus dense pour ce type de vol.

S'agissant des petits aéronefs non habilités communément appelés « drones » et les appareils appelés « taxis volants », l'on assiste à l'émergence d'une gamme d'activités aériennes dans l'espace aérien à très basse altitude plus particulièrement dans les zones urbaines ou suburbaines. La communauté internationale devra formuler et mettre en œuvre des solutions techniques et réglementaires pour les opérations de drones qui restent en dehors des cadres des règles internationales de vols aux instruments. L'enjeu majeur est la poursuite des efforts en vue du développement des activités aériennes à très basses altitudes y compris au voisinage et à l'intérieur des aéroports et surtout la définition et l'élaboration d'un système de gestion du trafic aérien pour ces drones (UTM) volant en-dessous de 1000 pieds (300 m) et surtout leur interaction avec les systèmes de gestion du trafic aérien existant (ATM).

Les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) qui sont sans équipage à bord ont fait l'objet d'échanges nourris. Avec l'avènement de ce type d'engins, la communauté aéronautique s'attelle déjà à l'élaboration interdisciplinaire de normes et pratiques recommandées (SARPs) et d'éléments indicatifs pour faciliter leur intégration dans l'espace aérien non réservé et aux aéroports. En sus, il est d'une nécessité impérieuse de recueillir des données techniques et opérationnelles, notamment les fonctions de

détection et d'évitement et celles de commande et de contrôle de ces RPAS.

L'autre sujet portant sur les questions émergentes est la cyber-résilience. Cette problématique pose des questions multidisciplinaires et transversales qui concernent toutes les parties prenantes de l'aviation. Dans la mesure où les systèmes aéronautiques sont de plus en plus connectés et interdépendants pour ce qui est de l'échange des données et des informations numériques. Il convient alors de faire en sorte que les organismes de gouvernance de l'internet soient une nécessité, toute chose qui permettra le renforcement et le développement d'un cadre de confiance pour faire face aux risques et garantir la cyber-résilience du système de l'aviation.

Les derniers sujets portant sur les questions émergentes ont concerné les vols supersoniques et les vols spaciaux à des fins commerciales. Elles soulignent les nouveaux types de vols : le transport spatial à des fins commerciales et la réintroduction des vols supersoniques à des fins civiles. Ces deux types de transport n'ayant pas encore un seuil opérationnel suffisant, il importe cependant de les prendre en compte et de suivre leur développement car leur exploitation peut devenir plus régulière dans les prochaines années.

Au total ce sont cinq grandes questions émergentes qui ont été débattues au cours de cette treizième conférence de la navigation aérienne. Au terme des échanges, une feuille de route a tracé les obligations des Etats parties et de l'OACI au profit du secteur de l'aviation civile plus que jamais apte à relever les défis de l'heure.

Azakaria Traoré
Directeur général





ECHANGE DE PARAPHE
AVEC LE RWANDA



PHOTO DE FAMILLE
AVEC LA JAMAÏQUE



PHOTO DE FAMILLE
AVEC LE PORTUGAL

NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX SERVICES AÉRIENS :

Une moisson abondante pour le Burkina Faso

Le ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, Vincent T. Dabilgou a conduit une importante délégation à Nairobi au Kenya, du 10 au 14 décembre 2018, à la 11ème conférence de l'organisation de l'aviation civile internationale sur les négociations des services aériens (ICAN 2018).

Il sied de rappeler que les conférences sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN) ont été instituées afin d'offrir aux Etats de façon périodique un lieu commun d'échanges pour mener de multiples négociations ou consultations bilatérales sur les services aériens.

La 11ème édition de l'ICAN 2018, qui s'est tenue pour la deuxième fois en Afrique, a connu la participation effective de 71 pays dont 28 du continent africain, 10 de l'Amérique, 08 d'Asie Pacifique et 08 du Moyen Orient et 17 d'Europe. Les travaux se sont déroulés en deux articulations.

La première articulation a concerné la table ronde sur la politique de

libéralisation du transport aérien de marchandises. Cette tribune a été animée par le bureau du transport aérien de l'OACI avec la participation de la commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'association des compagnies aériennes africaines (AFRAA). Des conclusions des travaux, il est ressorti que les Etats et les transporteurs doivent s'efforcer de favoriser une politique d'ouverture et de libéralisation totale du fret aérien aux fins d'éliminer les barrières et les charges excessives qui minent le secteur et le fragilisent.

La deuxième articulation de cette conférence a permis au ministre en charge des transports, Vincent T. Dabilgou de signer des mémorandums d'entente (MOU), de parapher et de signer des accords de services aériens (ASA) avec certains Etats et d'entamer des pourparlers avec d'autres dont :

- des mémorandums d'entente (04 ont été signés et 04 accords de services aériens) ont été paraphés avec les pays suivants : la Confédération Suisse ; la Guyane ; le Zimbabwe ; le Sultanat d'Oman.

Au titre des accords de services aériens, le ministre Dabilgou en a signé 05 avec le Rwanda, la Jamaïque, le Portugal, l'Island et le Kenya. L'accord de services aériens entre le Burkina Faso et le Mali, paraphé en 2013 à Durban en Afrique du Sud, a été actualisé et paraphé dans le cadre de la mise en œuvre du Marché unique du Transport aérien en Afrique (MUTAA) afin d'intégrer les dispositions pertinentes de la Déclaration de Yamoussoukro.

Enfin, en ce qui concerne les négociations, des pourparlers ont été entamés avec la République fédérale d'Allemagne dans la perspective de la signature d'un accord de services aériens.

La 11ème conférence de l'OACI sur les négociations de services aériens, édition 2018, a été un cadre d'échange d'expériences et d'informations sur les récentes tendances de l'industrie aéronautique et les implications du Marché unique du Transport aérien en Afrique (MUTAA) sur le secteur porteur dans le domaine du transport de marchandises.

Nouhou BERTE



PHOTO DE FAMILLE DES STAGIAIRES
ADMIS AUX EXAMENS

CERCLE DES INSPECTEURS EN SÛRETÉ :

Mme Lucie Zeba **fait son entrée**

Mme Lucie ZEBBA, directrice du transport aérien de l'Agence nationale de l'aviation civile du Burkina Faso (ANAC-BF), à l'instar des treize autres stagiaires venus de six pays a subi une formation « OACI-inspecteur national » en sûreté de l'aviation civile. C'était du 22 au 30 novembre 2018 à l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) de Toulouse en France.

L'objectif de la formation « OACI inspecteur national » en sûreté de l'aviation civile vise à faire approprier aux stagiaires une méthodologie ainsi que des techniques standardisées pour les inspections et audits.

Ainsi huit modules portant sur les définitions et activités de contrôle qualité de la sûreté de l'aviation civile, le profil de l'inspecteur, la méthodologie de l'inspection, les techniques d'inspections / audits, la préparation de l'audit / inspection, les tests et investigations. Cette formation a été couronnée par un exercice d'inspection.

Au total, ce sont quatorze stagiaires venus du Burkina Faso, de Djibouti, de

la France, de Madagascar, de la République Centrafricaine et de la République du Congo qui ont suivi cette session de formation au centre AVSEC de la France par deux instructeurs certifiés de l'OACI.

Au terme de cette session de formation, Mme Lucie Zeba a réussi avec brio son examen sanctionné par une attestation de succès.

Les capacités de l'ANAC sont ainsi renforcées et la direction en charge de la sûreté s'emploiera à prendre des dispositions idoines pour la formation pratique de l'intéressée en vue d'exercer de manière pleine et entière sa fonction d'inspectrice en sûreté de l'aviation civile.

NB



MME LUCIE ZEBBA RECEVANT
SON ATTESTATION DE SUCCÈS





AUDIT ICVM :

Le Burkina Faso reçoit son prestigieux certificat

Le Burkina Faso a été récompensé par l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) pour ses efforts consentis dans le domaine de la sécurité aérienne, le mardi 9 octobre 2018 lors des travaux de la 13^{ème} Conférence de la Navigation aérienne (AN/Conf/13), à Montréal au Canada. C'est le ministre burkinabè chargé des transports, Vincent T. Dabilgou qui a reçu au nom du Gouvernement burkinabè, le prestigieux certificat décerné à la chaîne des structures gestionnaires des aéroports du Burkina Faso (ANAC, DAAN, RACGAE, les exploitants d'Aéronefs). Un certificat qui inscrit le pays des hommes intègres dans le concert des nations respectueuses de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées par l'OACI.

Le Conseil de l'OACI a créé les Certificats du Président du Conseil pour appuyer chaque pays membre dans l'exploitation et la gestion des systèmes aéroportuaires. Une initiative qui a pour slogan : « *Aucun pays ne soit laissé de côté* » dans l'augmentation du niveau de performance de ses aéroports.

Les Certificats du Président du Conseil de l'OACI sont décernés une fois par an en reconnaissance aux efforts que chaque État membre de l'organisation a fourni dans le respect des critères et normes de fonctionnement des aéroports au cours de l'année antérieure.

Dans l'évaluation du système d'exploitation et de la gestion du système aéroportuaire, le Burkina Faso a obtenu le score très honorable de 73,27%. Un score qui fait suite à l'audit que l'OACI a réalisé du 24 au 31 octobre 2017 à Ouagadougou. Il ressort de cet audit que le Burkina a accompli des efforts considérables en comblant les lacunes antérieures en matière de supervision de la sécurité aérienne mais également sur les améliorations de la mise en œuvre effective des normes et prescriptions de l'OACI.

Il faut rappeler qu'il est fait obligation pour chaque Etat de se faire évaluer à travers les huit éléments cruciaux que sont : la législation de base, l'organisation de l'aviation civile, la licence du

LE MINISTRE DABILGOU, L'AMBASSADEUR DU BURKINA À MONTRÉAL ET LES PREMIERS RESPONSABLES DE L'ANAC FIERES DE RECEVOIR LE PRESTIGIEUX CERTIFICAT

personnel, l'exploitation technique des aéronefs, la navigabilité, le service de navigabilité aérienne, les aéroports et aide au sol et enfin les enquêtes et accidents. En effet, c'est sur l'ensemble des éléments cruciaux que le Burkina Faso a obtenu ce taux de conformité et occupe ainsi la deuxième place après le Togo dans l'espace UEMOA et la quatrième dans l'espace CEDEAO.

Ce résultat obtenu est le produit des efforts conjugués des acteurs de la plateforme aéroportuaire et principalement l'Agence nationale de l'Aviation civile. Ce certificat rehausse la position de notre pays et rassure quant à la fréquentation des aéroports du Burkina Faso. Il est le témoin d'une performance certaine en matière de bonne gouvernance mais aussi une reconnaissance mondiale des efforts de bonnes pratiques des autorités burkinabè dans le domaine de l'aviation civile.

Loin de se complaire dans une autosatisfaction avec ce taux de 73,27%, des actions ont été immédiatement engagées pour pallier les non conformités relevées lors de l'audit pour améliorer ce taux au cours des prochains audits.

Les États dont les mérites ont été salués à travers leur agence nationale de l'aviation civile en 2017 sont : le Bangladesh, **le Burkina Faso**, le Costa Rica, la Finlande, la Guinée équatoriale, l'Indonésie, la Jordanie, le Koweït, le Népal, le Panama, le Portugal, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie et le Rwanda.

DCPM/ MTMUSR



PHOTO DE FAMILLE DU MINISTRE DABILGOU ET SON STAFF AVEC LE DG DE L'ASECNA, HONORÉS PAR LE CERTIFICAT DE L'OACI QUI FAIT LA FIERTÉ DE LA SOUS-RÉGION





Régie Administrative Chargée de la
Gestion de l'Assistance en Escale
"Burkina Handling Services"



*Salon Zoodo rénové
plus qu'un confort c'est un accueil personnalisé*



Tél. : +226 25 30 60 94
+226 25 30 65 20



LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ URBAINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, M. VINCENT T. DABILGOU

Message de Monsieur le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière à l'occasion de la Journée internationale de l'Aviation civile célébrée le 07 décembre de chaque année

Le 07 décembre de chaque année, la Communauté aéronautique mondiale célèbre la Journée internationale de l'Aviation civile. Instituée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée du système des Nations-Unies, cette journée offre l'opportunité de sensibiliser les opinions et les pouvoirs publics des 191 Etats membres sur l'importance de l'aviation civile dans le développement socio-économique et culturel d'une nation.

L'OACI qui a pour mission principale de favoriser le développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde, met à profit cette célébration pour, d'une part évaluer les progrès réalisés en termes de sécurité, de sûreté et d'environnement et, d'autre part pour appréhender les insuffisances dans ces domaines clés du secteur de l'aéronautique en vue d'imprimer une dynamique nouvelle au développement du transport aérien.

Faut-il encore le souligner, l'OACI œuvre depuis sa création, à l'élaboration et à l'application de normes techniques et d'exploitation, veille à l'application des règlements aéronautiques, à l'efficacité et à la régularité du transport aérien.

Aussi, se positionne-t-elle aujourd'hui, comme un instrument privilégié de coopération entre les Etats membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Le thème de la journée internationale de l'aviation civile de l'année 2018 est : « Travailler ensemble pour qu'aucun pays ne soit laissé de côté ». Ce thème s'inscrit dans la vision unitaire des actions qui doivent guider les nations du monde en termes de défis à relever dans le secteur de l'aviation civile. Cette vision met particulièrement l'accent sur la nécessaire et impérieuse coopération entre les nations du nord et celles du sud pour réduire les fossés en matière de respect des normes et recommandations édictées par l'OACI. En effet, au seuil de la célébration de cette journée internationale, le fait majeur a été la 13^{ème} conférence mondiale sur la navigation aérienne (AN Conf/13) tenue du 09 au 19 octobre 2018 à Montréal au Canada. Cette conférence s'est penchée sur des thématiques dont l'importance est d'une actualité brûlante.

Il s'agit entre autres de la stratégie mondiale de la navigation aérienne ; de la mise en œuvre du système mondial de la navigation aérienne, du rôle des

groupes régionaux de planification et de mise en œuvre, des questions émergentes, des questions liées à la sécurité organisationnelle, et des problèmes de sécurité émergents.

Au terme des travaux de cette conférence mondiale, il ressort que la navigation aérienne a connu d'importantes améliorations ces dernières décennies quoiqu'une part importante de ce système est encore limitée par des approches conceptuelles du vingtième siècle. Les moyens de navigation aérienne dépassés, limitent la capacité et la croissance du trafic aérien, contribuant ainsi à des émissions de gaz dans l'atmosphère. Les participants ont donc convenu de la mise en œuvre d'une série de réformes conduisant à un système mondial de navigation aérienne pleinement harmonisé, bâtie sur des procédures et des technologies modernes, et axée sur les performances à travers la prise des recommandations pertinentes à l'endroit d'une part à l'OACI, et d'autre part aux Etats membres. Lors de cette 13^{ème} conférence mondiale sur la navigation aérienne, le Burkina Faso a été honoré à travers la remise du prestigieux certificat de reconnaissance de l'OACI suite à sa performance enregistrée lors



de la mission de validation coordonnée (ICVM). Je voudrais ainsi traduire ma profonde reconnaissance à la communauté internationale pour cette marque d'encouragement et de solidarité. Une fois de plus, la volonté affichée : « de ne laisser aucun pays de côté » a été respectée.

Dans la dynamique de rendre nos aéroports internationaux plus sûrs et sécurisés pour accroître l'expansion du trafic aérien, l'OACI a fait obligation aux Etats membres de certifier leurs aéroports internationaux. Le Burkina Faso a ainsi bénéficié de l'assistance technique du bureau régional de l'OACI pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest et de l'appui financier de l'ASECNA en vue de poursuivre le processus de la certification de l'aéroport international de Ouagadougou. Ainsi, sous l'impulsion de mon département, le projet de débroussaillage du couvert végétal et les travaux de réhabilitation partielle des aires de mouvement ainsi que les balisages diurnes de l'aéroport international de Ouagadougou sont en cours d'exécution.

Deux facteurs essentiels fondent l'aviation civile, à savoir la sécurité et la sûreté. C'est ainsi que mon département déploie de nombreux efforts pour l'atteinte des taux de conformité dans ces deux domaines suivant les normes édictées par l'OACI. Ces efforts sont indispensables d'autant plus que l'actualité internationale est marquée par la recrudescence des attaques terroristes et la coopération internationale doit davantage s'affirmer.

Cela passe par le renforcement des mesures de prévention, la mise en place d'un système efficace d'échange d'informations entre les nations, la dotation des Etats aux économies faibles et fragiles d'équipements de surveillance performants, la formation adéquate contre les nouvelles formes d'actes d'intervention illicites et l'assistance technique. A ce titre, je voudrais saluer la tenue à Ouagadougou du 03 au 07 septembre 2018, de la deuxième session des formateurs sur les systèmes de défense anti-aériens portatifs (MANPADS 2). Ce système

est la réponse à l'appel pressant de la 39ème session de l'Assemblée générale de l'OACI en faveur de la prise de mesures appropriées de riposte aux nouvelles menaces émergentes dans le secteur de l'aviation civile.

L'augmentation du nombre de voyageurs par air a un impact sur le changement climatique. A cet effet, les émissions de gaz à effet de serre des millions d'aéronefs sont une grande menace contre notre humanité. Dans sa volonté inébranlable de lutter contre le réchauffement climatique, le Burkina Faso, depuis sa désignation comme pays pilote du projet de réduction du CO2 dans le secteur du transport aérien met tout en œuvre pour honorer l'espoir placé en lui.

C'est ainsi que notre pays a mené au cours de cette année d'importantes activités dont l'étude de sécurité dans le cadre du projet de mise en œuvre des procédures CCO/CDO (montées et descentes continues) à l'aéroport international de Ouagadougou et l'implémentation de l'annexe 16 Volume IV sur le régime de compensation et de réduction des émissions de CO2, et le plan d'Emission du CO2 (EMP) et le Système de suivi, notification et vérification (MRV) dont les évaluations sont attendues au cours de l'année 2019.

A l'occasion de la célébration de cette journée internationale, le Burkina réaffirme son engagement à jouer sa partition de façon pleine et entière pour le rayonnement d'une aviation civile internationale sûre, sécurisée et ordonnée dans le monde.

- Vive la journée internationale de l'aviation civile !
- Vive l'OACI !

Je vous remercie !

Vincent. T. DABILGOU
Officier de l'Ordre National





M. ERNEST K. OUEDRAOGO RECONNAISSANT DES EFFORTS FINANCIERS CONSENTIS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

PROJET CREWS :



POUR LE REPRÉSENTANT DE L'OMM, HAMA KONTONGOMDE LES RÉSULTATS DU BURKINA FASO SERONT CONCLUANTS

Le Burkina Faso, pays pilote

Dans le cadre de l'expérimentation du programme des systèmes d'alerte précoce aux catastrophes du climat (CREWS), le Burkina Faso a été choisi comme pays pilote. Ainsi, un atelier de formation des responsables des stations synoptiques sur le système de gestion des données climatologiques s'est tenu du 5 au 9 novembre 2018, à l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) autour dudit programme.

Les responsables des dix stations synoptiques du Burkina ont pris part à l'atelier de formation sur le système d'alerte précoce aux catastrophes du climat. Il s'est agi pour ces apprenants de s'outiller sur le système de gestion des données climatologiques aux moments des périodes d'alerte aux catastrophes. Cette formation qui permettra une mise à niveau vise à moderniser le système de gestion des données climatologiques du Burkina.

Il faut noter que le choix porté sur le Burkina Faso n'est pas fortuit car dans les pays sous-développés comme le nôtre, les données météorologiques sont souvent peu fiables ou totalement absentes. Au regard de cette réalité peu reluisante, le programme « CREWS » vise à augmenter de manière significative les capacités des systèmes d'alerte intégrés multirisques, afin d'amplifier la prévention et l'information sur les risques d'événements hydrométéorologiques et climatiques dangereux.

Ce projet ambitionne également de moderniser la météorologie du Burkina pour lui permettre d'avoir les performances nécessaires afin de mener des activités de prévention dans un environnement marqué par des changements climatiques bouleversants (sécheresse, inondations etc.) et de limiter les dégâts liés à ces changements climatiques d'où la nécessité d'expertise à travers le renforcement des capacités.

Cette formation a passé en revue le système basique qui a permis de revisiter le système d'observation des stations synoptiques avant que les participants ne s'approprient les cinq

composantes du programme « CREWS ». Ces composantes sont le renforcement des capacités au niveau de la prévision, le développement de produits vers les agriculteurs à travers trois sites pilotes que sont Titao, Niangologo, Ténado où des informations sont diffusées régulièrement, la gestion du projet et le suivi et l'évaluation.

Selon le coordonnateur du programme CREWS, M. Michel NIKIEMA : « Le projet évolue très bien parce que son objectif principal est de développer les capacités opérationnelles de l'agence pour anticiper les événements extrêmes. Quand on parle d'événements extrêmes, il y a les risques d'inondations, les vents forts, la sécheresse etc. Le projet « CREWS » entend donner les moyens à l'Agence Nationale de la Météorologie de toujours prévoir à temps ces événements extrêmes pour réduire par exemple les pertes en vies humaines, en biens. En somme, donner l'information à temps pour toujours prendre la bonne décision que ce soit au niveau du paysan ou au niveau du décideur ».

La planification du projet pour l'année 2018 a été réalisée par le personnel des stations météorologiques grâce à un travail bien fourni durant la saison avec les partenaires comme « Météo France et le centre européen ». M. Hama Kontongomde, représentant de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) dans le cadre de la formation du projet « CREWS », explique que le projet existe, il y a déjà une année et demie, et s'achèvera en fin d'année prochaine. En effet, certaines composantes du projet ont été exécutées notamment celles qui concernent l'ensemble du système d'observation. Il dit être agréablement surpris

par la qualité de la formation et des participants. Il affirme aussi être confiant quant à la bonne exécution du projet car le personnel est enthousiaste et a le désir d'apprendre.

Le Burkina Faso est un pays pilote et ce projet est évalué à un coût d'un million de dollars. Beaucoup de pays en bénéficieront si les tests sont concluants.

Au terme des travaux de cet atelier, le Directeur général de l'Agence nationale de la Météorologie M. Ernest Kouka Ouedraogo n'a pas manqué de traduire toute sa reconnaissance aux partenaires techniques et financiers et aux autorités. En outre, il a salué les efforts financiers consentis par le gouvernement pour la réalisation des infrastructures devant abriter le centre d'alerte et de prévention aux catastrophes du climat.

Cet atelier de formation concourt à améliorer les prestations de service au niveau des stations parce que dans un pays la météo est unique, et ces stations sont les répondants au niveau régional, d'où l'utilité de cette formation d'outiller les apprenants à pouvoir constituer les bases de données numériques régionales pour ensuite enrichir la base au niveau national.

Ils repartent ainsi avec des équipements (ordinateur, logiciels, connexion internet) qui leur permettront de faire des analyses rapides et pointues, pour satisfaire les besoins et concourir à l'accomplissement des missions de l'ANAM.

(Afoussata Anissa TALL, stagiaire)



MICHEL NIKIEMA, COORDONNATEUR DU PROJET DONNANT DES EXPLICATIONS AUX CHEFS DES STATIONS SYNOPTIQUES



LE MINISTRE VINCENT DABILGOU, SUIVI DE BLAISE SANOU, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE AIR BURKINA À LEUR DESCENTE DU NOUVEL EMBRAER ...



... VISIBLEMENT HEUREUX DE CETTE NOUVELLE ACQUISITION

AIR BURKINA :

Nouvelles ambitions avec de nouvelles flottes

Dans le cadre du plan de relance d'Air Burkina voulu et conçu par le gouvernement du Burkina Faso, la plus ancienne compagnie aérienne d'Afrique de l'Ouest a acquis trois nouveaux avions Embraer 195 et 175. Le ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, M. Vincent Timbindi Dabilgou a conduit une délégation de ladite compagnie à Varsovie en Pologne pour leur réception et leur convoyage. Le premier des trois Embraer est arrivé à Ouagadougou le 17 novembre 2018 aux environs de 01h42.

Il était 01h42 ce samedi 17 novembre 2018 lorsque le premier avion, un Embraer 195 de 104 places a foulé le tarmac de l'aéroport international de Ouagadougou. Un « ouf » de soulagement pour les agents de la compagnie Air Burkina car pour eux, l'heure a sonné pour qu'enfin se dissipent les mauvais souvenirs consécutifs aux longs

retards et des propos discourtois souvent adressés à leur égard.

A bord de l'aéronef se trouvaient le ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, M. Vincent Timbindi Dabilgou, le Directeur Général de Air Burkina, M. Blaise Sanou ; les six membres de l'équipage et des journalistes de la presse nationale. A sa descente de l'avion, tout heureux, les premiers mots de remerciements et de reconnaissance du Ministre DABILGOU furent au Président du Faso, au Premier Ministre et à Madame la ministre de l'Economie, des Finances et du Développement durable pour « les efforts consentis en faveur de ce projet stratégique qu'est la relance de Air Burkina ».

Ce plan de relance se concrétisera avec la mise en place de la société d'économie mixte. C'est pourquoi, le ministre en charge des transports lance un appel aux investisseurs burkinabè « pour que

dans un élan de solidarité nationale, ce fleuron puisse amorcer un nouvel envol pour relever le challenge du demi-siècle à venir.

Selon son Directeur Général, M. Blaise Sanou, l'acquisition de ces trois appareils marquera un tournant décisif dans la vie d'Air Burkina. Il reste persuadé que « ces nouvelles acquisitions permettront non seulement de stabiliser le programme, mais aussi d'offrir un meilleur produit à nos clients. Ces trois avions ne sont que le début du renforcement de la flotte d'Air Burkina ».

(Gollean Isidore TRAORE-DCPM-MT-

BV MURS)



L'EMBRAER 195, LE NOUVEAU JOYAU DE AIR BURKINA



PHOTO DE FAMILLE DE L'ÉQUIPAGE AYANT FAIT LE DERNIER VOL AVEC L'HÔTESSE AI BARRY

AIR BURKINA :

La toute première hôtesse range sa tenue pour de bon



AI BARRY AVEC SA MÈRE SUR LE CHEMIN DE LA MAISON

Ai Barry Djim, la toute première hôtesse de la compagnie Air Burkina range pour de bon sa tenue de Personnel navigant de cabinet (PNC) après 35 ans et 10 mois de bons et loyaux services rendus à la compagnie aérienne nationale. C'était le mardi 27 novembre 2018 à l'aéroport international de Ouagadougou.

À l'aéroport international de Ouagadougou, le mardi 27 novembre 2018 dans l'après-midi, une ambiance particulière était au rendez-vous et pour cause : la toute première hôtesse de Air Burkina qui, durant toute sa carrière, n'a jamais fait autre chose que d'être hôtesse de l'air, faisait son dernier vol. En cette circonstance singulière, une équipe de reporters de la télévision nationale du Burkina conduite par l'émérite présentatrice Nathalie Kaore a suivi ses pas de sa maison jusqu'au décollage de l'avion en passant par

l'aéroport, la salle d'enregistrement, la salle de briefing et à l'embarquement des passagers.

Comme à l'accoutumée, c'est avec un sourire jovial qu'elle accueillait les passagers et les aidait à s'installer. Le commandant de bord était Leadder Yaro. Ce jour-là, le vol de la compagnie nationale avait pour destination Ouagadougou-Abidjan via Bobo Dioulasso-Ouagadougou. Au vol retour, sur le tarmac de l'aéroport international de Ouagadougou, tout était mis en place pour dire « merci » et bonne et nouvelle vie à celle qui a consacré toute son énergie, son amour et son dévouement à Air Burkina.

À 15h10 mn avant que le nouvel aéronef, à bord duquel se trouve l'hôtesse du jour, ne s'immobilise sur le tarmac, les jets d'eau projetés par les engins des sapeurs-pompiers de l'Asecna en forme de demi-cercle arrosant l'Embraer 195 viennent couronner l'exemplarité de Ai



**PHOTO DE FAMILLE AVEC
LE PERSONNEL DE L'ANAC**

Djim dans l'exercice de ses fonctions de personnel navigant de cabine.

A l'immobilisation de l'appareil, juste au pied de la passerelle, une haie d'honneur composée, d'une part de ses collègues de service et, d'autre part des amis, parents et connaissances se dressaient pour accueillir Djim.

Dès qu'Ai Djim sort de l'avion, les cris de joie et des ovations retentissaient, sa nièce l'accueillit et sa fille aimée, en études venue spécialement du Maroc pour la circonstance, l'asperge de champagne et les premières accolades sont allées à l'endroit de sa maman.

L'émotion est au comble et ses paupières ont failli être imbibées de larmes mais grâce à sa force de caractère, elle se maîtrisa dans un sourire jovial. A sa descente d'avion, elle s'exprima en ces termes : « Je remercie Dieu pour m'avoir accompagnée et permis d'accomplir sans incidents majeurs ma mission. J'étais toute émue et sans mot lorsque j'ai vu ce beau monde venir m'honorer. C'est vraiment une joie. »

En guise de témoignage, l'hôtesse Binta Ouedraogo a dit : « Elle nous a appris à travailler avec abnégation en ayant foi en ce que nous faisons. Pour moi, c'est une joie immense de voir qu'elle arrive

au terme du combat avec la volonté de toujours bien faire. Je lui souhaite une bonne et longue retraite pour qu'elle voie Air Burkina voler plus haut comme le stipule le slogan : « Air Burkina, les racines et les ailes de l'Afrique de l'ouest ».

Dans ce registre de témoignages, le directeur général de Air Burkina, Blaise Sanou note que : « C'est une dame qui a su se donner entièrement à la compagnie. Elle a donné toute sa vie et nous ne pouvons que la remercier et lui dire de passer sa retraite dans de très bonnes conditions. Elle reste pour nous, un membre de la famille Air Burkina. Par ailleurs, l'hôtesse Ai Djim Barry dont les

mérites ont été reconnus par les plus hautes autorités est médaillée chevalier de l'Ordre du mérite national.

Hôtesse Ai Djim Barry, tu as su forcer l'admiration de tous les passagers qui ont fait les vols avec toi, ceci à travers le respect des passagers et le travail bien fait. Merci !!!

(Nouhou BERTE)

**L'HÔTESSE BINTA OUEDRAOGO
LORS DE SON INTERVIEW TÉ-
MOIGNAGE SUR AI BARRY**



Le processus d'intégration d'un aéronef sur un PEA

Le secteur de l'aviation civile est un secteur très rigoureux et méthodique qui impose des procédures dans les différents domaines d'intervention. Dans ces lignes qui suivent, nous vous traçons les étapes qu'a suivies la compagnie nationale Air Burkina une fois qu'elle a acquis ses trois Embraer. Ces étapes sont au nombre de 04.

Elles commencent lorsqu'un postulant, déjà détenteur d'un permis d'exploitation aérienne (PEA), manifeste un besoin d'immatriculer un aéronef en vue de son intégration sur son PEA. Le postulant sera invité à déposer un dossier conforme à l'Agence nationale de l'aviation civile. Le processus est plus complexe pour un nouveau type d'aéronef.

Immatriculation de l'aéronef

L'exploitant identifie son nouvel aéronef et fait une demande d'immatriculation à l'ANAC. Le dossier de la

demande d'immatriculation doit être conforme aux exigences de la Règlementation aéronautique du Burkina Faso relative à l'immatriculation des aéronefs civils (Code de l'aviation civile, décret immatriculation, RAF 07).

Après réception du dossier, les inspecteurs de sécurité de vol de l'ANAC procèdent à la classification de l'aéronef. La classification est un ensemble d'opérations en vue de la validation du certificat de type, de la délivrance du certificat de navigabilité et éventuellement, du certificat acoustique ou de limitation de nuisances et de la licence station de l'aéronef.

Au cours de la classification, les inspecteurs font une inspection approfondie de l'aéronef et de ses éléments constitutifs, à savoir : cellule, moteur(s), hélice(s), équipements et une étude documentaire des états de maintenance et

de la vie de l'aéronef sur les cinq (05) ans antérieurs.

A la fin des travaux de classification, un rapport est produit par les inspecteurs.

Si la classification est satisfaisante, le postulant est invité à fournir un certificat de radiation si son nouvel aéronef est inscrit sur un registre d'immatriculation étranger. Un certificat d'immatriculation provisoire et un laissez-passer sont délivrés et transmis au postulant pour lui permettre de convoyer l'aéronef au Burkina Faso.

Visite de conformité de l'aéronef

La visite de conformité est une opération qui intervient après une classification satisfaisante de l'aéronef. Les inspecteurs vérifient la conformité des équipements de l'aéronef conformément au type d'exploitation et aux exigences de la Règlementation aéronautique du Burkina Faso



VUE DE L'ÉQUIPE DES INSPECTEURS DE L'ANAC AVANT L'INSPECTION





LES INSPECTEURS NICOLAS KOURA ET ARMEL KI VÉRIFIANT LES DOCUMENTS DE L'AÉRONEF

relative à l'exploitation technique des aéronefs civiles en transport aérien commercial (Code de l'aviation civile, décret service aérien, RAF 06.OPS).

Les inspecteurs s'assurent que le postulant dispose de l'ensemble des documents requis pour l'exploitation.

La visite de conformité se termine par un vol de contrôle et la rédaction d'un rapport de conformité par les inspecteurs de l'aviation civile.

Inspection de l'organisation et des installations de l'exploitant

Les inspecteurs de l'ANAC s'assurent que l'exploitant à une organisation conforme au changement relatif à l'ajout du nouvel aéronef, des installations, des équipements et des procédures pour l'exploitation, et l'entretien du nouvel aéronef.

Formation

Les inspecteurs s'assurent que l'exploitant dispose de personnels navigants, de techniciens de maintenance, des agents opérations formés et qualifiés conformément aux exigences de la Règlementation aéronautique du Burkina Faso relative aux licences du personnel aéronautiques, à l'exploitation technique des aéronefs civiles en transport

aérien commercial et à la maintenance des aéronefs (Code de l'aviation civile, décret service aérien, RAF 01.1, Raf 01.2, RAF 06.OPS, RAF 08 PART 145).

Les inspecteurs rédigent un rapport de conformité final d'intégration du nouvel aéronef sur le PEA de l'exploitant. Si le rapport est concluant, le Directeur général de l'ANAC transmet le PEA modifié et l'ensemble des documents de bord de l'aéronef au postulant.

A la réception de l'ensemble des documents requis, le postulant est autorisé à entreprendre des vols de transport aérien commercial avec le nouvel aéronef.

Intégration de l'aéronef de type Embraer 195 (ERJ 190-200 IGW) sur le PEA de Air Burkina

La compagnie nationale, Air Burkina a acquis un avion de type Embraer 195 (ERJ 190-200 IGW) de 104 places dont 06 en business et 98 en classe économique de la même famille que le type Embraer 170 déjà en exploitation.

Les travaux relatifs au processus d'intégration de l'aéronef Embraer 195 sur le PEA de Air Burkina, ont été réalisés par les inspecteurs de sécurité de vol suivants, sous la surveillance de Monsieur Azakaria Traore, Directeur général de l'ANAC et Inspecteur exploitation technique des aéronefs :

- 1- Monsieur Salifou Zanga, Inspecteur navigabilité des aéronefs ;
- 2- Monsieur Claude Yaro, Inspecteur exploitation technique des aéronefs (Vol) ;
- 3- Monsieur Nicolas Z. Koura, Inspecteur exploitation technique des aéronefs ;
- 4- Monsieur Karim Tapsoba, Inspecteur licences du personnel aéronautique ;
- 5- Monsieur Armel A. Ki, Inspecteur navigabilité des aéronefs.

(Source : Direction de l'exploitation des aéronefs (DEA))





**PHOTO DE FAMILLE
DU STAFF DE LA
RACGAE AVEC LES
PARTENAIRES**

**MME GERMAINE ZAN
PRONONÇANT SON
MOT DE BIENVUE**



**LE SUPERVISEUR GÉNÉRAL, ISSOUF
TRAORE RECONNAISSANT DE LA
FIDÉLITÉ DE SES PARTENAIRES**

DINER PROFESSIONNEL :

La RACGAE à la rencontre de ses partenaires

A l'instar de l'année précédente, la RACGAE a organisé un dîner professionnel, le vendredi 14 décembre 2018 à l'hôtel Sopatel Silmandé de Ouagadougou pour témoigner sa gratitude et sa reconnaissance à l'endroit de ses partenaires et échanger avec eux en vue de recueillir leurs avis et suggestions pour l'amélioration continue de la qualité de ses services.

Ce jour-là, il y avait du beau monde, des représentants des compagnies aériennes, des forces de sécurité et de défense de la plate-forme aéroportuaire, des sociétés privées chargées des fouilles additionnelles de sûreté, le gestionnaire de l'aéroport himself et le tout couronné par le superviseur général de la RACGAE et son staff.

Prenant la parole pour son mot de bienvenue, la responsable du service de la clientèle, Mme Germaine Zan, a tout d'abord, remercié les partenaires de la RACGAE pour avoir répondu à l'invitation dans un cadre convivial comme celui de l'hôtel Sopatel Silmandé, loin des bruits sonores de décollage et d'atterrissage des avions à l'aéroport international de Ouagadougou.

Elle a ensuite félicité les partenaires pour leur confiance à elle renouvelée au regard de la qualité des prestations de service offert, et cela leur vaut le qualificatif de clients en « OR ou Platine ». La chef de service clientèle considère que les partenaires sont désormais des ambassadeurs de la RACGAE et par conséquent sollicite leurs avis et suggestions, toute chose qui sera examinée avec la plus grande attention pour la prise en compte dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de ses services.

Intervenant à la suite de la responsable du service de la clientèle, le superviseur général de la RACGAE, M. Issouf Traore a rappelé que les participants à cette soirée conviviale demeurent des partenaires de premier plan dans l'offre de service de qualité de sa structure et ce, conformément aux normes de sécurité requises. C'est dans cette dynamique qu'il s'est employé à ne ménager aucun effort pour inscrire la RACGAE dans le registre du prestigieux label ISAGO suivant son nouveau modèle initié. Concernant cette question précise, il se réjouit que le processus de l'audit soit quasiment terminé et le résultat provisoire est fort encourageant.

Par ailleurs dans sa quête du renouvellement progressif de son matériel d'exploitation, de nouvelles acquisitions ont été faites au titre de l'année 2018. Il s'agit entre autres des tracteurs de piste, de chariots vide toilettes tractables, chariots porte-bagages couverts, barre de tractage multi-têtes, chariots porte-palettes de dix pieds et cinq de vingt pieds tractés, un tracteur avions conventionnel et un loader d'une capacité de sept (07) tonnes.

M. Traore a réitéré la volonté constante de la RACGAE de chercher à progresser toujours dans le partenariat. C'est autour d'un dîner bien arrosé que les convives de la RACGAE ont terminé la soirée et se sont donné rendez-vous l'année prochaine.

Nouhou BERTE



FICHE DESCRIPTIVE

LA MINE D'ESSAKANE

DONNÉES CORPORATIVES

Date d'acquisition	25 février 2009
Actionnaires	90 % pour IAMGOLD et 10% pour l'État Burkinabè
Droits miniers	100.2 km ² (Essakane SA) et 1 266 km ² (Essakane Exploration SARL)
Droits de prospection	Alkoma 2, Dembam 2, Gomo 2, Gossey 2, Lao Gountouré 2, Korizena, Gaigou, Irina, Pankoura, Tinkiro, Folgou, Bakloute, Gargo, Nomikdou, Ouobdago, Komboassi, Yamegtenga et Djanga Ouest.
Exploitation et traitement	Mine à ciel ouvert, circuit gravimétrique, charbon en lixiviation
Production commerciale	16 juillet 2010
Production totale en 2017	431 896 onces
Réserves minérales totales	3 390 000 onces au 31 Déc. 2017 a \$1200/oz
Investissement total	228 milliards de FCFA (construction initiale) et 180 milliards de FCFA (expansion)
Coût de maintien tout inclus (CMTI) en 2017	983 \$/ once
Fin prévue des opérations	2025

IMPACTS ÉCONOMIQUES

Emplois directs (au 31 Décembre 2017)	2 288 emplois (95 % burkinabè)
Contribution économique directe 2010-2017 (taxes, impôts et redevances)	310 milliards de FCFA
Achats locaux (fin 2017)	113,5 milliards de FCFA auprès de 500 fournisseurs de biens et services burkinabè

POUR PLUS D'INFORMATION CONTACTEZ

Essakane Communications

Tél : (+ 226) 25 36 91 44 / (00226) 25 36 91 44

Fax : (+ 226) 25 36 09 24

Email : Essakane_Communications@iamgold.com

IAMGOLD ESSAKANE SA

Secteur 13, rue 13.16 Porte 72, Zone du Bois
09 BP 11 Ouagadougou 09 Burkina Faso





PHOTO DE FAMILLE DES
OFFICIELS DE ESSAKANE

PARUTION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2018 :

Essakane célèbre une décennie dorée !

Le rapport développement durable 2008-2018 de la mine d'or Essakane est sorti le 26 septembre 2018 en marge de la semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMA), au cours d'une cérémonie placée sous le parrainage du ministre en charge des mines, M. Oumarou Idani.

En tant qu'acteur clé du secteur minier au Burkina Faso, IAMGOLD Essakane SA place le développement durable au centre de sa stratégie et de ses priorités. Les politiques de la mine couvrent le triple volet social, environnemental et économique. Des principes fondamentaux qui sont ainsi mis en œuvre à travers neuf (9) engagements inscrits dans la politique de développement durable de la Compagnie : « *IAMGOLD croit qu'un engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale par tous ses employés et partenaires est fondamental à sa réussite* ».

Le Rapport 2008- 2018 est une synthèse illustrée des actions menées en la matière durant la dernière décennie.

Il s'articule autour des 4 axes majeurs du plan de développement du territoire

(PDT) de la mine Essakane – accès responsable à la ressource, engagement communautaire responsable, investissement communautaire participatif, protection de l'environnement – et décrit une démarche responsable par des exemples concrets.

Dans son allocution, le ministre des Mines et des Carrières, a salué le leadership et la citoyenneté de la mine d'Essakane qui place la RSE au cœur de son exploitation minière. « Vous avez très tôt compris que vous partagez, avec les communautés hôtes, un destin commun. C'est pourquoi je vous invite à continuer de déployer des efforts pour que l'or brille pour tous au cours de la prochaine décennie », a souligné Oumarou Idani.

La mine Essakane constitue un affluent principal du développement économique et social depuis la signature de la convention minière avec l'Etat burkinabè en 2008, grâce à son considérable apport dans les recettes de l'Etat, dans ses investissements communautaires, dans la protection de l'environnement et dans la création d'opportunités d'affaires, d'emplois et de formation.

En une décennie d'histoire minière, la mine d'or Essakane a engrangé d'importantes retombées à plusieurs niveaux. Essakane est l'un des plus importants employeurs privés du pays avec environ 2300 employés dont 96% sont des nationaux. Les différents apports de la mine aux communautés vont de l'école à la santé en passant par l'eau potable, la sécurité alimentaire, les infrastructures, les équipements et l'électrification ...

La contribution directe au budget de l'Etat a atteint 283 milliards de FCFA entre 2010 et 2017. De plus, 55% du chiffre d'affaires de la mine ont été injectés dans l'économie nationale en 2017.

L'exploitation minière a entraîné le développement du commerce général, les prestations de service comme le transport vers le site, la sécurité avec les sociétés de gardiennage, la fourniture en restauration, les travaux de BTP. Les achats nationaux de la mine représentent plus de 110 milliards FCFA par an auprès de 500 prestataires de biens et services et représentent 66% des achats de la mine.

Egalement, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises,

les communes impactées ont bénéficié entre 2014 et 2017, de plus d'un milliard huit cent millions FCFA pour la mise en œuvre de leurs plans de développement.

« Rallonger la durée de vie actuelle de la mine, bien au-delà de la prochaine décennie »

« Aujourd'hui, la mine Essakane demeure le fleuron de l'industrie nationale et pèse pour près de 1/3 de la chaîne de valeur globale de l'industrie minière du Burkina Faso », s'est réjoui le vice-président d'IAMGOLD Afrique de l'Ouest. Une performance qu'Oumar Toguyeni a mise au compte des partenaires, des autorités burkinabè ainsi que des communautés hôtes de la région.

Dans les postes qualifiés et de direction, la mine Essakane prépare une relève burkinabè pour le secteur minier. À la fin de 2017, plus de 90 employés avaient terminé ou étaient en développement dans le programme de développement de la relève (PDR). Il y a

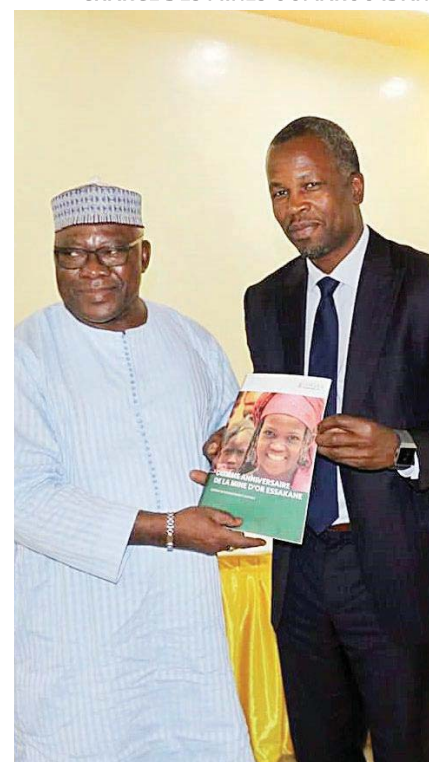
20 employés de plus qui s'ajouteront en 2018 et débiteront le processus. Il y a environ 90 postes d'expatriés à combler et, lorsque ces employés auront complété le programme du PDR, ce sera plus de 70 % des postes d'expatriés qui seront remplacés par des burkinabè. L'objectif est d'avoir d'ici quelques années une équipe de gestion essentiellement burkinabè.

Le vice-président IAMGOLD Afrique de l'Ouest, M. Oumar Toguyeni a indiqué que : "grâce à la politique de relève des postes ; le développement des compétences locales est au cœur de la mine Essakane ". Selon M Toguyeni, la stratégie de la compagnie minière est de donner des responsabilités aux employés nationaux en assurant la formation et le développement de leurs talents. La mine Essakane va plus loin dans le renforcement des compétences de l'expertise burkinabè. Pour preuve, des étudiants burkinabè parrainés par IAMGOLD poursuivent des études universitaires au Canada. Des étudiants-ingénieurs de l'école des mines de Fada sont

reçus comme stagiaires et encadrés sur les bonnes pratiques d'exploitation minière sur le site minier Essakane.

Au moment où Essakane SA célèbre ses 10 ans d'exploitation au Burkina Faso, M. Toguyeni pense déjà à l'avenir : « Nous recherchons toutes les opportunités de rallonger la durée de vie actuelle de la mine, bien au-delà de la prochaine décennie ! ».

LE VICE-PRÉSIDENT IAMGOLD AFRIQUE DE L'OUEST, OUMAR TOGUYENI A REMIS UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT AU MINISTRE EN CHARGE DES MINES OUMAROU IDANI



UNE VUE DES PARTICIPANTS ESSAKANE



FORMATION ET CERTIFICATION DES AUDITEURS AVSEC DE L'UEMOA :

Une moisson **peu reluisante**

La Commission de l'UEMOA met en œuvre depuis 2010 le Programme d'audit et d'inspection de sûreté (PAIS) sur la base d'une méthodologie qu'elle a développée. Dans ce cadre, la Commission de l'UEMOA a organisé une session de formation et de certification d'auditeurs AVSEC du 31 juillet au 8 août 2018 à Ouagadougou.

Il faut rappeler que la réalisation des audits et des inspections requiert un haut degré de qualification. Aussi ces activités ne pourront-elles être menées que par des personnes soigneusement sélectionnées, spécifiquement formées et détentrices d'une certification délivrée par l'UEMOA. Ces personnes sont désignées sous le titre d'auditeurs AVSEC/UEMOA.

L'objectif du PAIS consiste à apprécier dans quelle mesure les dispositions du Règlement n°11/2005/CM/UEMOA du 16 septembre 2005 sont mises en œuvre par les États membres de l'UEMOA. Cette action de supervision contribue à améliorer la mise en œuvre des normes internationales par les États membres de cet espace communautaire et à harmoniser les mesures de sûreté dans la zone de compétence de l'UEMOA.

Au cours de cette période, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont présenté au total huit (8) experts remplissant les critères de sélection au PAIS, ont suivi la session de formation et de certification d'auditeurs AVSEC.

Les objectifs de cette formation visent entre autres à :

- délivrer à l'ensemble des auditeurs une information cohérente, sous forme orale et documentaire ;
- normaliser les techniques d'audit/inspection, à toutes les étapes du processus ;
- développer une culture professionnelle et des objectifs communs à tous les auditeurs ;
- s'assurer d'une compréhension partagée des dispositions réglementaires de référence, (Règlement n°11/2005).

Le stage de formation repose sur un cursus spécialement élaboré par l'UEMOA pour garantir sa qualité et assurer l'homogénéité de la formation des auditeurs, ainsi que leur

**M. ALEXIS ZONGO
(TENUE VERTE) DE LA
DAAN, DÉSORMAIS
AUDITEUR CERTIFIÉ
AVSEC UEMOA**





LES STAGIAIRES AUDITEURS LORS DES TRAVAUX PRATIQUES

mode d'intervention lors des futurs audits/inspections.

En sus des cours théoriques en classe, les stagiaires ont participé à des exercices pratiques incluant un exercice aéroportuaire d'une demie-journée le 4 août 2018.

Par ailleurs, il sied de rappeler que la certification des auditeurs AVSEC/UEMOA est fondée sur la réussite de tests écrits et oraux, au cours d'un examen qui permet, au minimum, d'évaluer les candidats sur les points suivants :

- connaissance de la réglementation (Règlement n°11/2005 et règlements d'exécution associés) ;
- connaissances générales et connaissances techniques dans le domaine

de la sûreté de l'aviation civile ;
- maîtrise des techniques d'audit et d'inspection (en référence à la méthodologie).

La partie écrite permet d'évaluer, même sommairement, les capacités rédactionnelles du candidat. Le seuil de réussite globale à la certification d'auditeur AVSEC de l'UEMOA est de 80 % du total des tests subis par les candidats. A la suite de la phase écrite, la certification du nouvel auditeur de l'UEMOA sera validée à l'issue de sa participation à un premier audit. Il sera évalué par le chef d'équipe sur les aspects suivants :

- la pratique de la méthodologie des audits ;
- la connaissance des mesures et procédures de sûreté ;

- le respect du code de conduite ;
- les capacités rédactionnelles.

La moisson a été bonne pour le Burkina Faso car sur les trois experts ayant reçu leurs attestations d'auditeurs AVSEC de l'UEMOA à l'issue de la session, le seul candidat du pays des hommes intègres en fait partie. Félicitations à Alexis Zongo de la Délégation aux Activités aéronautiques nationales !



PHOTO DE FAMILLE DU MINISTRE DABILGOU AVEC LES PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE AFINET

LE MINISTRE EN CHARGE DES TRANSPORTS, VINCENT DABILGOU, LORS DE L'INTERVIEW APRÈS LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES TRAVAUX

26ÈME SESSION AFINET :

A la quête d'infrastructures de navigation aérienne performante

La vingt-sixième session du comité de gestion du réseau de télécommunications aéronautiques par satellite « AFINET » s'est tenue du 19 au 21 novembre 2018, à Ouagadougou sous la présidence du ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, M. Vincent T. Dabigou.

Cette session entre dans le cadre de l'amélioration continue des systèmes de communication de navigation et de surveillance. Elle a connu la participation des Etats membres de l'ASECNA et du bureau régional de l'OACI de l'Afrique centrale et occidentale (WACAF).

Dans son allocution d'ouverture, le ministre en charge des transports, a remercié l'ASECNA pour la confiance renouvelée au Burkina Faso car c'est la deuxième fois que le pays des hommes intègres abrite une réunion similaire ; la première fut la dix-huitième session. Poursuivant son adresse devant l'auditoire, le ministre rappelle que c'est lors d'une réunion régionale restreinte de navigation aérienne de l'OACI pour l'Afrique et l'Océan indien tenue en avril 1988 que la communauté aéronautique avait aperçu l'importance du rôle que la

technologie des satellites pouvait jouer pour répondre aux besoins de communication entre les services chargés d'assurer les vols dans les espaces des Etats membres de l'ASECNA.

C'est ainsi qu'a été conçu, développé et mis en œuvre en 1995 sous l'égide de l'OACI avec le concours financier du fonds européen de développement, le réseau de télécommunications aéronautiques par satellites pour l'Afrique occidentale et centrale, Aerosatel. Ce réseau est devenu le premier du genre sur le continent africain et couvre vingt-six Etats de l'Afrique occidentale, centrale et de l'Océan indien.

Le réseau AFINET constitue un véritable outil d'intégration et surtout de coopération sud-sud et nord-sud, supportant l'ensemble des services de la navigation aérienne et l'écoulement sûr des vols dans la région Afi.

Au moment où le marché unique du transport aérien du continent africain est en train de prendre ses marques à la suite de son lancement en marge du trentième sommet de l'Union africaine tenu les 28 et 29 janvier 2018, avec en

perspective une véritable libéralisation du transport aérien et l'accélération de l'intégration économique du continent, il faudra sans relâche développer, garantir et maintenir les performances de ce réseau. Conscients de ces enjeux, les participants conviennent que chaque réunion apporte une plus-value dans l'exercice de leurs métiers.

Ainsi les participants, au cours des travaux, ont mené des échanges riches et féconds sur les différents sujets importants inscrits à l'ordre du jour à savoir le re-engineering du réseau de télécommunications aéronautiques AFINET, les adaptations techniques, technologiques et institutionnelles, l'harmonisation des méthodes de travail et de surveillance des performances du réseau en rapport avec les normes et pratiques édictées par l'OACI.

Au terme des travaux, il ressort que de nombreux défis se dressent sur le chemin et que seule une coopération soutenue entre les Etats et organisations membres du réseau avec l'étroite collaboration de l'industrie permettra de les relever.

NB

MEILLEURS VOËUX 2019 DU DIRECTEUR GENERAL



Roch Marc Christian Kaboré
Président du Faso



L'année 2018 qui s'achève a été incontestablement l'année de la consécration des efforts consentis pour l'amélioration de notre système national d'aviation civile. En effet, le point d'ogre de cette consécration été la remise officielle du certificat de reconnaissance de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) à l'Etat du Burkina Faso à l'issue de la mission de validation coordonnée (ICVM)

conduite dans notre pays du 24 au 31 octobre 2017.

En rappel, au terme de la mission de l'OACI, notre pays a obtenu un taux de conformité honorable de 73, 27%.

Au seuil de cette année nouvelle, je voudrais qu'ensemble nous travaillions davantage au maintien de ce cap de l'excellence et au renforcement des leviers qui permettront d'accroître la notoriété

de l'aviation civile du Burkina Faso dans le concert avec les autres nations du monde.

Puisse 2019, apporter à chacune et à chacun de nous et aux êtres qui nous sont chers, la santé, la longévité, le bonheur et la joie pour un plein épanouissement.

Bonne et heureuse année 2019 !

BOBO DIOULASSO , VOL QUOTIDIEN

Bientôt avec Air Burkina



- ◆ **Frequence quotidienne**
- ◆ **Vol direct en aller et retour**
- ◆ **Possibilités de connections**
- ◆ **Prix attractifs**



Depuis 1967

Since 1967

 facebook.com
 @Airburkina.bf
Contact@airburkina.bf

Bobo dioulasso +226 20 97 13 48
Call center + 226 25 49 23 43/45 ou 61 29 38 04

www.air-burkina.com